



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection des consommateurs

Question écrite n° 67945

## Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport de la Cour des comptes n° 69571 sur la politique publique de lutte contre la contrefaçon. Dans ce rapport la Cour préconise de s'assurer qu'aucune des zones qui peuvent être des foyers de fabrication ou de distribution de produits contrefaisants n'échappe à la compétence des acteurs publics chargés de la veille, des contrôles et de l'action répressive au niveau territorial. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67945

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 novembre 2014](#), page 9219

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)